

VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 15.01.2013

Présents : MM & Mme Defat A, Bourgmestre-Président
Arnould P, Poncelet J , Denis G et Houthoofdt A, Echevins,
Joris B, Présidente CPAS,
Gobert A, Dachy F, Istace F, Lemmens V, Albert A, Maqua J, Adam D,
Georges N, Coppe D, Pochet A, De Wachter P, Conseillers,
Mathieu J, Secrétaire Communal.

Il est 20 H . Le Président ouvre la séance.

SEANCE PUBLIQUE

Administration

1. P.V. du 20.12.12.

Par 16 oui et 1 abstention (B.Joris, absente à la séance précédente), approuve ce P.V. avec la remarque de Monsieur F.Dachy au point 14 (intervention de M.Dachy) qui estime que M.Poncelet n'a pas dit que les ouvriers étaient attachés avec des harnais à la ligne de vie mais bien qu'il y avait une ligne de vie sur le barrage.

2. Prestation de serment de Bénédicte Joris, Présidente du CPAS en tant que membre du Collège Communal avec compétences scabinales.

Le Président reçoit le serment de Madame Bénédicte Joris qui est dès lors instituée dans ses pouvoirs de membre du Collège Communal de la Ville de Bouillon.

Comptabilité

3. Vote d'un deuxième douzième provisoire.

A l'unanimité, vote le 2^{ème} douzième provisoire.

Eaux et Forêts

4. CSC pour le contrat de culture pour 25.000 douglas : approbation.

A l'unanimité, approuve ce CSC.

Urbanisme – PCM – Crédits d'Impulsions

5. Permis d'urbanisme : cession gratuite par Stéphane Maqua en faveur de la Ville d'une bande de terrain sise à Corbion, rue du Tambour, à prendre dans les parcelles cadastrées 3^{ème} Div., S° B, n° 659, 661c & 662a d'une contenance de 07 a 11 ca, l'emprise en sous-sol pour le nouveau réseau d'égouttage (1 m de large équivalent à 01 a 08 ca) ainsi qu'une

servitude (3 m de large équivalent à 05 a 24 ca) pour l'entretien de la canalisation.

A l'unanimité, accepte cette cession gratuite.

6. SDER : réflexions sur les objectifs mis en place dans la révision.

A l'unanimité, émet ces réflexions sur les objectifs mis en place dans la révision du SDER :

Bouillon en quelques chiffres

Terrains non bâtis (hectares)	Terrains résidentiels (hectares)	Espaces verts, de loisirs et parcs (hectares)	Routes, transports et communications (hectares)	Terrains bâtis et terrains connexes (hectares)	Surface totale (hectares)
13.717 Dont 10.000 de forêt	211	152	748	80	14.909
92%	1,4%	1%	5%	0,5%	

Nombre habitants : 5464 hab. (2011)

Soit 37 hab./kms² (moyenne belge 355hab./km²)

La pyramide des âges nous donne à constater que notre population est vieillissante et que les projections pour l'avenir confortent ce chiffre.

Taux de chômage 14,1 % (2010) en évolution et supérieure à la moyenne de l'arrondissement pour la même période (10,8%)

« Source: SPF Economie, Direction générale Statistiques et Informations économiques. »

1. La commune de BOUILLON entend collaborer activement à la réflexion menée avec toutes les forces vives (Idélux, Reseaulux, iew, Bertrix, Paliseul...) pour actualiser le Schéma de développement de l'espace régional définissant les options stratégiques pour structurer le territoire wallon.
Nous sommes conscients de la nécessité de l'actualisation du schéma de 1999 devenu obsolète.
2. Les différentes échelles de territoire présentées par le SDER doivent tenir compte de la réalité spécifique de nos 15 communes rurales. Nous souhaitons, avant d'aller plus loin dans la réflexion, que la notion de **bassin de développement, de bassin de vie** et de **territoires centraux** soient clairement définies et cartographiées car c'est sur cette définition de l'espace que les piliers doivent reposer. Le Conseil Communal de la Commune de BOUILLON insiste pour être consulté sur un projet de SDER global, comportant outre les objectifs soumis actuellement à avis, le projet de structure spatial wallon et des indications sur les moyens de divers types qui devront être mobilisés et répartis en vue d'atteindre les résultats escomptés. Cette consultation doit intervenir pour être utile avant la procédure officielle d'enquête publique prévue par le CWATUPE. L'étendue du territoire, la faible densité de population et la qualité de vie pour tous les citoyens ne peuvent entrer en contradiction. Les

noyaux d'habitat ne peuvent se définir dans certains villages au détriment des autres, les habitants ont tous droit au logement, à l'emploi, aux services, à la mobilité sans discrimination.

3. Le Conseil Communal de la Commune de BOUILLON considère qu'il est vital pour les wallons d'assurer le redressement socio-économique de leur région. Il convient donc de mobiliser toutes les forces dans cet objectif. Il nous paraît essentiel dans ce cadre de pouvoir soutenir les entreprises à toutes les échelles du territoire, en mettant à leur disposition des infrastructures d'accueil adaptées à leurs besoins et de qualité. En particulier, il nous apparaît que les activités économiques qui fournissent un emploi localement, doivent pouvoir se développer sur place de façon harmonieuse et intégrée. Les procédures pour mettre ces terrains à disposition doivent être rapides, en phase avec les rythmes de la vie économique.

Notre commune possède elle aussi des pôles de compétitivité qui ne demandent qu'à être mis en valeur et à être reconnus.

En partenariat avec les communes voisines de Bertrix, Herbeumont, Paliseul, le conseil communal de BOUILLON défend avec force l'axe EST-OUEST Marche – Saint - Hubert – Libramont – Bertrix - Paliseul – Bouillon – Sedan, concrétisé autour de la N89, garant de notre mobilité, de notre développement économique et de notre ouverture aux territoires transfrontaliers.

4. Le conseil communal met en évidence la contradiction évidente de la nécessité impérieuse de développer la mobilité par le rail et le plan stratégique de la SNCB 2013 oubliant la province de Luxembourg.
5. La ruralité n'est pas suffisamment prise en compte. Nos spécificités sont importantes tant en matière de logements (vétusté) qu'en matière de mobilité (territoire étendu), d'emplois (peu d'entreprises et travail saisonnier), et de protection du patrimoine naturel (92% du territoire).
6. Le conseil communal reconnaît la nécessité de promouvoir notre patrimoine naturel. Mais nos territoires ne peuvent être exclusivement le poumon vert des pôles urbains. Renforcer l'identité des territoires ne peut pas se faire au détriment d'un développement économique et touristique car notre commune deviendrait à terme une « réserve naturelle » avec pour seul avenir l'appauvrissement de ses habitants et la présence d'une population vieillissante en voie d'extinction !
7. Une garantie est demandée, pour que les communes puissent garder une autonomie et un pouvoir de décision dans le choix de projets de développement territoriaux.

Personnel

7. Statut administratif du personnel communal : intégration de la circulaire du 25.01.2011 de Mr le Ministre Furlan relative à la valorisation des compétences dans le cadre du pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire.

A l'unanimité, marque son accord sur l'intégration de cette circulaire dans le statut administratif du personnel communal.

A la demande de Monsieur F.Dachy , conseiller communal, le Président propose à l'assemblée, en vertu de l'art.1122-24 du CDLD, l'ajout suivant :

1. Maison médicale à Bouillon : souhait de création d'un comité de concertation composé d'un représentant des médecins, de la majorité , de la minorité et autre organisation compétente.

A l'unanimité, marque son accord sur la mise en place d'un tel comité.

A la demande de Monsieur D.Adam, conseiller communal, le Président propose à l'assemblée, en vertu de l'art.1122-24 du CDLD, l'ajout suivant :

2. Travaux Quai des Saulx : réalisation d'un piétonnier, concentration de l'éclairage sur une partie et modification du modèle d'éclairage ?

Pour le piétonnier : il sera réalisé comme prévu.

Pour l'éclairage : le CSC voté sera respecté ; ce n'est pas optimal mais prévu. Certaines parties sont super éclairées et d'autres restent dans la pénombre. M.Gobert propose de compléter l'éclairage sur fonds propres et M.Dachy propose d'aller jusqu'à l'archéoscope avec l'E.P.

A la demande de Madame A.Pochet , conseillère communale, le Président propose à l'assemblée, en vertu de l'art.1122-24 du CDLD, l'ajout suivant :

3. Plan triennal 2013 – Ucimont – Travaux de réfection de la voirie et égouttage, 1^{ère} partie – à inscrire dans le Programme Triennal Transitoire 2013 avec demande de subside au SPW.

A l'unanimité, marque son accord sur cette inscription et sollicite les subventions auprès du SPW (subvention plafonnée à 275.000 €).

Intervention de M.P.Arnould

M.Arnould répond à M.Gobert au niveau des aliénations en zone forestière et en zone Natura 2000.

Intervention de M.F.Dachy

Presbytère de Bouillon : pourquoi ne remplace-t-on pas la porte d'entrée et la porte du garage ? M.P.Arnould ira voir sur place.

Intervention de M.F.Istace

Que compte faire le Collège pour améliorer la sécurité routière aux entrées et sorties de villages (casse-vitesse, chicanes...) ? Le Bourgmestre signale qu'il faut une réflexion générale sur ce problème avec la zone de Police et l'IBSR . L'IBSR doit identifier les points noirs puis répression. L'ensemble des aménagements doivent être intégrés dans le P.C.M.

Il est 21 H 30. Le Président lève la séance.
Approuvé en séance du 05 mars 2013.

Par le Conseil :
Le Secrétaire Communal,

le Bourgmestre,